Ecrit par Echo du Mardi le 27 septembre 2022

2JO SARL

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 27 septembre 2022 sous réserves d'incidents

SCP Me MAY,
Me BOUKHORS
Me ROCHETTE
Notaires associés
166 Avenue Aristide Briand
84440 ROBION

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Olivier MAY, notaire associé, en date du 1er Septembre 2022, à ROBION (Vse). **Dénomination** : **2JO**
Forme : Société A Responsabilité Limitée dite « DE FAMILLE »
Objet : achat et location, en meublé uniquement, d'immeubles et spécialement d'un immeuble sis à RIVEL (Aude), 1 chemin de la Tour. Enfin, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales et autres pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l' objet spécifié ci-dessus ou à tout autre objet similaire connexe ou susceptible de faciliter l'extension ou le développement de l'objet social.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au **RCS d'AVIGNON**
Siège social : ROBION (Vaucluse), 2323 route de l'Isle sur la Sorgue
Gérant : M. Guy Franck GORRIAS, mécanicien automobile, époux de Mme Sandie Chantal Claudie CARBONNEL, demeurant à ROBION (Vaucluse), 2323 route de l'Isle sur la Sorgue (sans limitation de durée).
Capital social fixe : 1.500,00 € divisé en 300 parts de 5,00 € chacune.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 27 septembre 2022

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit, seulement aux descendants du cédant. Les cessions à d'autres personnes que celles ci-dessus indiquées, ne peuvent être autorisées qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant, et ce par dérogation à l'article 44 L de la loi du 10 juillet 1982.

3954583
Publié le 27/09/2022

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !